

COMMUNE DE MONTAGNAC – MONTPEZAT

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2020

Conseillers présents : Mmes Martine GRECO – France LAJOIE GUIEU -
MM. Henri COSENZA – Eric DUPUIS - Francis GRAÖ – François GRECO –
Eric SAUVAIRE – Jean-Claude TORMO –

Absents représentés : M. Denis MALOSSANE donne pouvoir à M. François GRECO
M. Jean-Claude CUISINIER donne pouvoir à Madame Martine GRECO –

Absent excusé : M. Philippe NOWAK -

Secrétaire de séance : M. Francis GRAÖ -

Début de séance : 10 h 00

Fin de séance : 10 h 25

Monsieur le Maire communique le compte rendu de la séance du conseil municipal du 02 juillet 2020 pour approbation et signature. Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité. Les conseillers municipaux signent le procès-verbal et les délibérations correspondantes.

DELIBERATIONS

2020/32 ELECTIONS SENATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2020 : DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS

Le conseil municipal procède à l'élection de ces délégués, sont élus :

- Comme délégués titulaires : Monsieur François GRECO et Monsieur Eric DUPUIS ;
- Comme délégués suppléants : Madame France LAJOIE-GUIEU, Monsieur Jean-Claude TORMO et Monsieur Francis GRAÖ ;

2020/33 DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, dresse une nouvelle liste de proposition de douze titulaires et douze suppléants afin que le Directeur Départementale des Finances Publiques des Alpes de Haute Provence puisse désigner les nouveaux commissaires de la commission communale des impôts directs ;

COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

**N'ayant pas de communications ou d'informations diverses à transmettre,
Monsieur le Maire clôture la séance à 10 h 25**

à MONTAGNAC – MONTPEZAT, le 10 juillet 2020

**Le secrétaire de séance,
Monsieur Francis GRAÖ**

**Vu par Nous, Maire de la Commune de MONTAGNAC – MONTPEZAT pour
être affiché le 17 juillet 2020 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés
sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du
Code Général des Collectivités Territoriales.**

à MONTAGNAC – MONTPEZAT, le 10 juillet 2020

**Le Maire
François GRECO**



Signature des Conseillers Municipaux :